

**PROCES VERBAL du CONSEIL MUNICIPAL**  
**du 25 Septembre 2025 à 19h00**

**ETAIENT PRESENTS** : Mesdames DIOUY Céline- BERTSCHI Chantal- TREHEL- Michelle- Messieurs TREHEL Christian — PLOMION Laurent - MINETTE Michel - CAILLERE Daniel

**Absents excusés** : COËT Fabienne (pouvoir à M. Minette) SQUINABOL Dominique (pouvoir à M. Trehel)

**Absents** : M. Frédéric ATZENI,

**Secrétaire de séance** : Chantal BERTSCHI

Avant de débiter le conseil, Monsieur Trehel propose d'ajouter une délibération relative

- L'USEDA : remplacement du mât au hameau Les Maisons

Monsieur Trehel demande si les élus valident l'ajout de ce point à l'ordre du jour. L'ajout du point est validé à l'unanimité.

Monsieur le Maire propose d'adopter le procès-verbal du conseil municipal du 26 juin 2025 que tous les élus ont reçu.

Il demande si les élus ont des remarques à formuler.

Le procès-verbal du 26 juin 2025 est approuvé par les élus présents le jour du conseil précité.

**Délibération n° 2025\_022 : Décision modificative : Opération d'ordre actif n° 7000 - Approuvée –**

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré ouvre les crédits au chapitre 041 et autorise les écritures ci-dessous :

Compte 203    actif 7000    travaux exécutés

Un mandat de nature investissement d'ordre budgétaire au compte 2135 – chapitre 041 – actif 4000 – 4 710.00 €

Un titre de nature investissement, d'ordre budgétaire au compte 203, chapitre 041 – actif 7000 – 4 710.00 €

Cet audit énergétique est à transférer au compte 2135.

**Délibération n° 2025\_023 : Subvention a amortir actif n° 4000 – Approuvée –**

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré ouvre les crédits ci-dessous et autorise l'écriture de reprise de subvention de l'actif n° 4000 compte 2135.

Subvention de la Région pour 15 215.00 € mandat 121 bordereau 30

Subvention DETR (Etat) pour 23 623.18 € mandat 130 bordereau 37

Amortissement sur 20 ans.

En dépenses de la section d'investissement

Chapitre 040

article 1312 pour 760.75 €

article 13361 pour 1 181.16 €

En recettes de la section de fonctionnement

Chapitre 042 –

Compte 777 pour 1 941.91 €

L'amortissement commence sur l'année 2026 soit 1/20.

**Délibération n° 2025\_024 : Ajustement des comptes en fonctionnement– Approuvée –**

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré décide les changements ci-dessous sur le budget primitif 2025.

Section de fonctionnement

Dépenses

Chapitre 011

Compte 615221 + 200.00 €

Compte 62875 + 1 500.00 €

Compte 615228 - 1 700.00 €

Chapitre 012

Compte 6218 + 770.00 €

Compte 648 + 70.00 €

Compte 6411 - 840.00 €

**Délibération n° 2025\_025 : Ajustement des comptes en investissement– Approuvée –**

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré décide les changements ci-dessous sur le budget primitif 2025.

Section d'investissement

Dépenses

Chapitre 204

Compte 204112 + 125 300.00 €

Compte 204113 - 123 110.00 €

Chapitre 21

Compte 2135 + 4 710.00 €

Compte 212 - 6 900.00 €

**Délibération n° 2025\_026 : USED A : remplacement du mât au hameau Les Maisons – Approuvée –**

Monsieur le Maire indique aux membres du Conseil qu'il envisage d'effectuer le remplacement du mât AG0004 suite à sinistre au hameau Les Maisons, dans le cadre des compétences transférées à l'USED A :

Le coût global de l'opération, calculé aux conditions économiques en vigueur ce jour, ressort à 1 519.63 € H.T.

En application des conditions financières de l'USED A, le montant de la contribution s'élève à 1 509.63 € HT, et se répartit comme suit :

| Nature des travaux | Montant HT des travaux | USED A         | Commune           |
|--------------------|------------------------|----------------|-------------------|
| Eclairage Public   |                        |                |                   |
| Matériel           | 1 419.63 €             | 0.00 €         | 1 419.63 €        |
| Contrôle technique | 100.00 €               | 10.00 €        | 90.00€            |
|                    | <b>1 519.63 €</b>      | <b>10.00 €</b> | <b>1 509.63 €</b> |

La contribution sera actualisée en fonction de la variation des indices des travaux publics, conformément au marché public de travaux de l'USED A en cours.

Après avoir entendu l'exposé et en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à la majorité :

1/ D'inscrire cette opération sur son budget de l'année ou la suivante,

2/ S'engage à verser à l'USED A, à l'issue des travaux, la contribution financière détaillée ci-dessus, actualisée conformément au marché de l'USED A et des travaux réalisés,

3/ En cas d'abandon du projet approuvé par la collectivité, les frais d'étude engagés seront remboursés à l'USEDA.

**Questions diverses :**

**Panneaux photovoltaïques :** Monsieur le Maire informe avoir reçue une personne de la société TotalEnergies, lui expliquant qu'un projet d'implantation de panneaux photovoltaïques sur les terres appartenant aux fils VALLON est en pourparlers. (env.50 hectares aux alentours du hameau Les Perdreaux) Cette personne doit envoyer les plans semaine 27.

A la date du conseil municipal, nous n'avons toujours rien reçu.

**Service technique :** l'achat du godet a été effectué,

**Opération brioches :** les 11 et 12 octobre 2025,

**Halloween :** Le flyer sera distribué,

**11 Novembre :** Cérémonie commémorative,

**Noël des enfants :** Le Flyer sera distribué,

**Cérémonie des vœux :** Jeudi 22 janvier 2026,

**Remerciement :** Les resto du cœur ainsi que le Club Saint André remercient la municipalité pour la subvention allouée,

**Parcelle communale :** Vendue à Madame Gauthier a été acté chez le notaire,

**Sente de la chrétienne :** La source souterraine a été capté par un busage de 25m, caillouté avec la pose de deux regards,

**Busage chemin voie ferrée :** Deux devis avaient été demandés, l'un de la société SAS VM pour 7 819.20 € TTC, le second société BV Presta pour 6 622.00 € TTC. En accord avec les conseillers, le devis de la société BV Presta sera validé,

**Rue des Crochets partie haute :** Un courrier sous forme de pétition à été déposé dans la boîte aux lettres de la mairie mécontent du manque d'entretien. Une correspondance leur sera remis en main propre.

Tour de Table : /

**Tribunal Administratif :**

**Mémoire en Défense de Monsieur ATZENI Frédéric transmis à Madame la Présidente du Tribunal Administratif à l'encontre du Maire d'Essises :** L'intéressé étant absent pour s'expliquer et ce, depuis le début de mandat, non reportons cette question.

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 19 heures 30.

Le Maire, Christian TREHEL

La secrétaire de séance, Chantal BERTSCHI